



EPAGE Sornin, Jarnossin et affluents de la Loire

SYMISOA, EPAGE Sornin, Jarnossin et affluents de la Loire

321 rue de Marcigny – 42720 POUILLY SOUS CHARLIEU

Tél. : 04.77.60.97.91

www.symisoa.fr

**COMITE SYNDICAL DU 22 MAI 2026
A 14H à Pouilly/Charlieu**

COMPTE RENDU

Date de convocation : 12/05/2026
Lieu : Siège du SYMISOA – Pouilly/Charlieu

Membres présents (14 dont 13 votants) :

Dominique PALLUET	(Charlieu Belmont Communauté)
René VALORGE	(Charlieu Belmont Communauté)
Patrice PAVET	(Charlieu Belmont Communauté)
Gérard SIMOND	(Charlieu Belmont Communauté)
Jérôme VIODRIN	(Charlieu Belmont Communauté)
Hervé LOMBARD (suppl. non votant)	(Charlieu Belmont Communauté)
Fabrice DEJOUX	(Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne)
Jean-Denis AZNAR	(Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne)
Rémy FRUCTUS	(Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne)
Sylviane TERNISIEN (suppl.)	(Communauté de Communes Saône Beaujolais)
Patrice AUFRANT	(Communauté de Communes Saône Beaujolais)
Christophe MALLAT	(Communauté de communes de Semur en Brionnais)
Bernard PATTEEUW (suppl.)	(Communauté de communes de Semur en Brionnais)
Sophie GOUDARD	(Communauté de communes de Marcigny)

Pouvoirs (1) :

Benoît VIOLET a donné pouvoir à Fabrice DEJOUX (Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne)

Excusés :

Benoît VIOLET	(Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne)
Charles VERNAY	(Communauté de Communes de Semur en Brionnais)
Jean-Michel MOREY	(Communauté de Communes Saône Beaujolais)

Autre(s) présent(s) :

Céline DECHAVANNE	(Directrice – SYMISOA)
Sophie DEFOND	(Secrétaire comptable – SYMISOA)

M. LAMARQUE, le président sortant, accueille les nouveaux délégués. Il informe du pouvoir reçu.

Une présentation du syndicat est proposée aux délégués avant de passer à l'ordre du jour (diaporama annexé au présent compte-rendu).

Le président sortant passe ensuite la présidence de séance au doyen : Jean Denis AZNAR.

Sophie GOUDARD est désignée comme secrétaire de séance.

Christophe MALLAT et Bernard PATTEEUW sont désignés comme assesseurs.

M. AZNAR fait l'appel des délégués syndicaux titulaires et suppléants. Il déclare les nouveaux délégués installés dans leurs fonctions.

Il vérifie le quorum : 13 délégués votants présents. Le quorum est atteint.

Avec le pouvoir reçu, on dénombre 14 votants.

M. VALORGE, président de Charlieu Belmont Communauté, prend la parole en tant que plus ancien élu au SYMISOA. Il rappelle les évolutions qu'a connu le syndicat, à l'origine centré sur l'entretien et la restauration des rivières, et qui prend depuis quelques années une dimension plus large sur la préservation de la ressource en eau et la résilience du territoire face au changement climatique. Il indique que cette nouvelle dimension nécessite un travail collégial entre toutes les intercommunalités, afin d'amener les élus et tous les acteurs du territoire à évoluer dans la gestion de l'eau. Il salue M. LAMARQUE qui a présidé le SYMISOA pendant 9 ans, qui a été à l'origine de l'installation dans les locaux actuels et qui a porté le lancement de la démarche Eau Défi (stratégie d'adaptation au changement climatique). Il se félicite enfin de la présence nombreuse des délégués autour de la table et formule le souhait que cette participation se maintienne dans le temps.

M. AZNAR procède ensuite à l'élection du Président.

1. Election du président

Un seul candidat s'est présenté : M. Patrice PAVET.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins	14
Nombre de bulletins blancs	0
Nombre de bulletins nuls	0
Nombre de suffrages pour :	
- Patrice PAVET	13
- Fabrice DEJOUX	1

M. Patrice PAVET a été élu président et immédiatement installé.

Il remercie le comité pour la confiance accordée, et rappelle son intention d'un travail commun avec tous les membres du syndicat, s'appuyant sur l'intelligence collective.

2. Détermination du nombre de vice-présidents, du nombre de membres du bureau et élections

M. PAVET propose 1 poste de vice-président issu de la communauté de communes Brionnais Sud Bourgogne (2ème intercommunalité la plus importante du syndicat en termes de population concernée), et 3 autres membres du bureau afin que chaque intercommunalité y soit représentée.

Le nombre de vice-présidents est fixé à 1 à l'unanimité.
Le nombre de membres du bureau est fixé à 3 à l'unanimité.

Ensuite, il est procédé à l'élection du vice-président.

Un candidat s'est présenté : M. Fabrice DEJOUX, représentant la Communauté de communes Brionnais Sud Bourgogne. Il précise qu'il partage avec le président la vision du caractère stratégique du mandat qui débute sur les enjeux de l'eau, et que la gouvernance du syndicat est à ce titre un sujet clé. Dans ce cadre, le bureau du syndicat aura toute sa place.

Il a été élu à l'unanimité.

Puis, il est procédé à l'élection des membres du bureau.

3 candidats se sont présentés : Sophie GOUDARD (Communauté de communes de Marcigny), Christophe MALLAT (Communauté de communes de Semur en Brionnais) et Patrice AUFRANT (Communauté de communes Saône Beaujolais).

Ils ont été élus à l'unanimité.

3. Détermination des indemnités des élus

Le président propose de fixer le montant des indemnités aux taux prévus par la loi :

- Président : taux de 25.59%, soit 1 051.88€ bruts/mois
- Vice-président : taux de 10.24%, soit 420.92€ bruts/mois

Ces indemnités sont approuvées à l'unanimité des délégués.

4. Election de la commission d'appel d'offres et de la commission des marchés

Les candidats pour être membre de la CAO sont :

- M. Fabrice DEJOUX *titulaire*
- Mme Sophie GOUDARD *titulaire*
- M. Christophe MALLAT *titulaire*
- M. Patrice AUFRANT *titulaire*
- M. Bernard PATTEEUW *titulaire*
- M. Rémy FRUCTUS *suppléant*
- M. Jérôme VIODRIN *suppléant*
- M. Gérard SIMOND *suppléant*
- M. Franck PERRAT *suppléant*
- Mme Sylviane TERNISIEN *suppléante*

Ils ont été élus à l'unanimité.

Le président propose les mêmes délégués pour la commission des marchés : ***cette proposition est approuvée à l'unanimité.***

5. Délégations au président

Le président propose aux délégués de reconduire les modalités du mandat précédent. Les délégations suivantes au président sont proposées :

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés à procédure non formalisée ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- D'intenter au nom du syndicat les actions en justice ou de défendre le syndicat dans les actions intentées contre lui ;
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules du syndicat dans la limite de 15 000 €HT;
- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 150 000 € ;
- D'autoriser, au nom du syndicat, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.
- De passer des conventions avec les propriétaires riverains des cours d'eau du bassin versant et les propriétaires d'ouvrages en rivière pour la réalisation des opérations d'entretien et de travaux,

Ces délégations sont accordées au président à l'unanimité des délégués.

6. Lecture de la charte de l'élu local.

7. Approbation du compte rendu du 24/02/2026

Le compte-rendu n'appelle aucune autre remarque.

Le compte-rendu du 24 février 2026 est adopté à l'unanimité.

8. Calendrier

Plusieurs dates sont arrêtées :

- Formation des nouveaux élus : **mardi 2 juin, de 12h à 16h30** (délégués titulaires + suppléants seront conviés). Un temps en salle pendant le repas, puis découverte de chantiers sur le terrain
- Comité de rivière (réunion avec les partenaires du contrat de rivière, dont l'Agence de l'Eau et les DDT) : **mardi 16 juin à 14h**
- Prochain comité syndical : **mardi 23 juin à 14h**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h30.

Le Président :

Le secrétaire de séance :

Compte rendu affiché le :

- 3 JUIN 2026